



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 11 janvier 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaitons poser une question parlementaire à Madame la Ministre de la Santé au sujet des maisons médicales.

Depuis quelques semaines une publicité diffusée par le Ministère de la Santé dans les médias, incite les gens malades, en cas d'urgence, de se rendre aux maisons médicales sises à Esch-sur-Alzette, Luxembourg-Ville et Ettelbruck.

C'est un fait qu'une maison médicale dans la circonscription Est fait toujours défaut. En réponse à de nombreuses questions parlementaires, les responsables ont toujours mis un argument principal en avant pour justifier l'absence d'une maison médicale dans la circonscription Est, à savoir que la distance entre la circonscription Est et la maison médicale sise à Luxembourg-Ville ne serait pas si grande. Or la distance entre Esch-sur-Alzette, par exemple, et Luxembourg-Ville, équivaut plus ou moins à la distance entre d'une part, p.ex. Grevenmacher, Wormeldange, Remich et d'autre part Luxembourg-Ville.

Dans une réponse à une question parlementaire des députés Sylvie Andrich et Léon Gloden du 30 septembre 2016, Madame la Ministre de la Santé a défendu d'une part que « *le système des maisons médicales constitue dès lors un événement important du service de remplacement dans le domaine de la médecine générale, sans toutefois s'apparenter à un service médical d'urgence proprement dit* », ce qui correspond par ailleurs à peu près aux propositions présentées par le CSV en octobre dernier. D'autre part, Madame la Ministre a indiqué qu'un groupe de travail serait en train d'évaluer l'activité des maisons médicales ainsi que la problématique du désengorgement des services d'urgence des hôpitaux.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Santé:

- Est-ce que l'analyse et les recommandations du groupe de travail précité sont terminées ?
- Dans l'affirmative, quelles sont les conclusions de ce groupe de travail ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Léon Gloden

Jean-Marie Halsdorf

Députés



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

Dossier suivi par: JOME Laurent
Tel: 247 85510
Email: laurent.jome@ms.etat.lu



Monsieur le Ministre
Aux Relations avec le Parlement
Service central de Législation
43, boulevard F.D. Roosevelt
L-2450 LUXEMBOURG

Luxembourg, le 9 février 2017

Concerne: réponse à la question parlementaire n° 2662 du 11 janvier 2017 de Messieurs les Députés Léon Gloden et Jean-Marie Halsdorf concernant les Maisons médicales
Réf. : 81bx458fe

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse de la soussignée à la question parlementaire n° 2662 du 11 janvier 2017 de Messieurs les Députés Léon Gloden et Jean-Marie Halsdorf concernant les Maisons médicales.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

La Ministre de la Santé,

Lydia MUTSCH





Réponse de Madame la Ministre de la Santé à la question parlementaire n° 2662 du 11 janvier 2017 de Messieurs les Députés Léon Gloden et Jean-Marie Halsdorf concernant les Maisons médicales.

Le groupe de travail, auquel se réfèrent les honorables parlementaires, a eu comme mission principale d'analyser le mode de fonctionnement des services d'urgence hospitaliers et de réfléchir aux pistes d'amélioration.

Parmi celles-ci, la contribution des maisons médicales de garde peut permettre, pendant leurs heures d'ouverture, de décharger les services d'urgences.

En raison d'une surcharge des services d'urgences hospitaliers par des cas relevant de la médecine générale, une campagne de communication a été réalisée avec pour objectif de rappeler l'existence des maisons médicales de garde et leur vocation à traiter les cas de médecine générale.

L'idée d'une quatrième maison médicale de garde, sise dans la région Est du pays, est parfois évoquée dans des questions parlementaires.

Par rapport à cette option, il y a lieu de signaler, tout comme l'a fait d'ailleurs le coordinateur national des maisons médicales dans la presse du 28 janvier 2017, que celles-ci sont prévues pour être implantées à proximité des hôpitaux.

L'idée serait plutôt de compléter le service des maisons médicales par des cabinets de groupe installés dans des localités plus éloignées d'une maison médicale.

Ces cabinets de groupe pourraient, grâce à la disponibilité de plusieurs médecins généralistes, assurer des plages d'activités plus étendues dépassant les heures d'ouverture "normales" d'un cabinet tenu par un seul médecin.